

Règlement

1. L'épreuve dénommée **17^{ème} Grand Prix E.Becco** se déroule selon les règlements de la R.L.V.B. et est réservée aux coureurs de la catégorie JUNIORS.
2. Elle est inscrite au calendrier national R.L.V.B. en classe JUN1.14 IC NAT CdB et aura lieu le dimanche 22 septembre 2013.
3. Cette épreuve entre en ligne de compte pour la **coupe de Belgique**.
4. Tout cas non prévu dans le présent règlement sera tranché par le jury des commissaires.
5. L'épreuve est organisée par pré inscription à la coupe de Belgique des clubs et par invitation pour des sélections provinciales, régionales ou étrangères. Une équipe se compose de maximum 6 coureurs et minimum 4 coureurs. Les clubs qui ne prennent pas le départ recevront une amende de €125,-
6. Chaque équipe pourra être suivie par une voiture d'assistance ayant à son bord un chef d'équipe qui doit être en possession d'une licence officiel délivrée par sa fédération .L'aide aux coureurs se fera toujours à l'arrière du peloton ou groupe de coureurs et de préférence à droite de la chaussée, la voiture à l'arrêt.
7. Le Directeur de course sera le nommé Christian Gilon rue du Bassin, 8 à 4800 VERVIERS.Tél. : 087/221450, GSM 0498/578312 E-mail : cgilroy@skynet.be
8. Le barème des pénalités prévues dans les règlements de la R L V B sera d'application.
9. Les contrôles anti-dopage se feront sous les formes prévues dans les règlements de la R.L.V.B. et de la Communauté Française.
10. Le classement de la montagne G.P.M. sera le **GRAND-PRIX MIREILLE FRANZEN** retiendra les trois premiers coureurs lors du passage au sommet des sept côtes répertoriées. Les trois premiers coureurs y recevront respectivement 5, 3 et 1 points. En cas d'ex-aequo, voir le plus grand nombre de première place et s'il y a encore ex-aequo la place au classement finale de l'épreuve sera déterminante. Pour avoir droit à son prix, tout coureur classé devra terminer l'épreuve.
11. Les inscriptions débuteront à 9 h 30' et se termineront à 11h 30 au Hall Omnisports, rue des Roselières à 4101 Jemeppe sur Meuse.
12. Le briefing pour les directeurs sportifs aura lieu le dimanche 22 septembre 2013 à 10 h au Hall Omnisports, rue des Roselières à 4101 Jemeppe sur Meuse..
13. **Ordre des véhicules**
 - a) Une première attribution de places par tirage au sort entre les clubs belges qui sont présents à la réunion des chefs d'équipes, qui ont respecté les formalités d'inscription et qui figurent au classement par équipes de la Coupe de Belgique. L'attribution des places se fait entre elles dans l'ordre du dernier classement par équipes de la Coupe de Belgique Juniors. En cas d'ex aequo on passera à un tirage au sort séparé parmi les équipes qui sont à égalité.
 - b) Une deuxième attribution de places par tirage au sort entre les équipes étrangères, les sélections provinciales et régionales qui sont présentes à la réunion des chefs d'équipes et qui ont respecté les formalités d'inscription.
 - c) Une troisième attribution de places par tirage au sort entre les équipes non présentes à la réunion des chefs d'équipes et celles qui n'ont pas respecté les modalités d'inscription.

Dans toutes les épreuves, le tirage au sort se fera au moyen de billets comportant le nom des équipes engagées. Le premier nom sortant se verra attribuer la 1^{ère} place, le second nom sortant la deuxième place, etc.
14. Toutes les formalités de départ se feront au Hall Omnisports, rue des Roselières à 4101 Jemeppe sur Meuse ;
15. Deux voitures et une moto neutres contenant du matériel de dépannage rouleront à la place qui leur sera indiquée par les Commissaires de course.
16. Deux ambulances et un médecin + un kiné suivront la course.
17. À l'entrée du circuit local, les voitures des Directeurs sportifs et autres suiveurs (à l'exception des véhicules des membres du jury des commissaires, des voitures neutres et de sécurité) sont tenues d'emprunter les déviations mises en place par l'organisateur.

18. Il est rappelé aux coureurs, et plus spécialement aux coureurs attardés, que le code de la route doit être respecté.
19. Le classement interclubs est établi sur base de l'addition des trois meilleurs **temps** individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par **l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs**. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par **la place de leur meilleur coureur**. Pour la suite du classement par équipe on utilise la même procédure pour les équipes qui terminent avec deux coureurs et ensuite pour les équipes qui terminent avec un coureur.
20. Les délais d'élimination pour cette épreuve sont fixés à cinq minutes de retard par rapport au peloton principal.
21. Prix de la combativité « **GREGORY DELAHAUT** » **d'un montant de 50€** sera décerné par un jury composé des commissaires de la R.L.V.B. et du directeur de course.
22. Les trois premiers coureurs classés à l'arrivée finale, le vainqueur du classement G.P.M. et du prix de la combativité sont tenus de se présenter à la cérémonie protocolaire qui se tiendra à hauteur de la ligne d'arrivée.
23. Radio tour fréq. :164,510

23. Prix :

Individuels : 1.300 €

160 €	120 €	100 €	80 €	75 €	70 €	60 €	50 €	40 €	30 €
25 €	25 €	25 €	25 €	25 €	20 €	20 €	20 €	15 €	15 €
10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €
10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €
10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €

Interclubs : 380 €

75 €	60 €	50 €	35 €	30 €
25 €	20 €	15 €	10 €	10 €
10 €	10 €	10 €	10 €	10 €

G.P.M. :100 €

50 €	30 €	20 €
------	------	------

Christian GILON
Directeur de course

GUY CRASSET
Président Commission Sportive

17ème GP BECCO
Coupe de Belgique Juniors
Dimanche 22 septembre 2013

Jemeppe - Jemeppe

Province de Liège

SERAING

Jemeppe

Départ réel

Avenue des Robiniers
à droite rue Antonin Delville
à Rue de Jace
à gauche rue J. Depàs
Rond Point tout droit Rue des Roselières
à droite Rue Harkay

FLEMALLE

à droite rue Haute
à gauche rue Hotel Communal
à droite rue J-L Adam
à gauche rue de l'Alouette
rond-point tout droit rue des Cahottes
à droite rue Edouard Malherbe
rond-point direction Horion-Hozémont

GRACE HOLLOGNE

Horion-Hozémont

rond-point, rue du Bihet direction Horion-Hozémont
rond-point à gauche, rue des Blancs Bastons
à droite rue de Fexhe (rond-point 1ère à droite)
Tout droit rue de Lexhy

DONCEEL

à gauche Grand Route
Rond Point tout droit, N 637 Grand Route
Tout droit N 637 rue de Hesbaye

WAREMME

N 637 rue de Bierset
à droite rue de Viemme
à gauche rue de Remicourt
à gauche rue de la Plantation
à droite rue amédée de Lantremange
à gauche rue de Remicourt
à gauche rue Fonds d'Or

FAIMES

rue du Château d'eau
à gauche N 637 rue de Liège

Km Parcouru	Km à faire	38 km/h	40 km/h	42 km/h
		12:00:00	12:00:00	12:00:00
0	113,5	12 h 00	12 h 00	12 h 00
1,6	111,9	12 h 03	12 h 02	12 h 02
1,8	111,7	12 h 03	12 h 03	12 h 03
3,1	110,4	12 h 05	12 h 05	12 h 04
3,4	110,1	12 h 05	12 h 05	12 h 05
3,7	109,8	12 h 06	12 h 06	12 h 05
4,9	108,6	12 h 08	12 h 07	12 h 07
5,2	108,3	12 h 08	12 h 08	12 h 07
6,2	107,3	12 h 10	12 h 09	12 h 09
6,7	106,8	12 h 11	12 h 10	12 h 10
6,9	106,6	12 h 11	12 h 10	12 h 10
8,6	104,9	12 h 14	12 h 13	12 h 12
10,7	102,8	12 h 17	12 h 16	12 h 15
12,3	101,2	12 h 19	12 h 18	12 h 18
13,2	100,3	12 h 21	12 h 20	12 h 19
14,8	98,7	12 h 23	12 h 22	12 h 21
18,9	94,6	12 h 30	12 h 28	12 h 27
20,7	92,8	12 h 33	12 h 31	12 h 30
21,9	91,6	12 h 35	12 h 33	12 h 31
22,6	90,9	12 h 36	12 h 34	12 h 32
23,1	90,4	12 h 36	12 h 35	12 h 33
24	89,5	12 h 38	12 h 36	12 h 34
25	88,5	12 h 39	12 h 38	12 h 36
27	86,5	12 h 43	12 h 41	12 h 39
29,2	84,3	12 h 46	12 h 44	12 h 42
29,5	84	12 h 47	12 h 44	12 h 42

WAREMME

N 637 rue de Bierset
à gauche rue de Viemme
à gauche rue de Remicourt
à gauche rue de la Plantation
à droite rue amédée de Lantremange
à gauche route de Remicourt
à gauche rue Fonds d'Or

30,8	82,7	12 h 49	12 h 46	12 h 44
31,6	81,9	12 h 50	12 h 47	12 h 45
32	81,5	12 h 51	12 h 48	12 h 46
32,9	80,6	12 h 52	12 h 49	12 h 47
33,9	79,6	12 h 54	12 h 51	12 h 48
36	77,5	12 h 57	12 h 54	12 h 51

FAIMES

rue du Château d'eau
à gauche N 637 rue de Liège
à droite rue Amrmand Jamouille

38,2	75,3	13 h 00	12 h 57	12 h 55
38,5	75	13 h 01	12 h 58	12 h 55
39,8	73,7	13 h 03	13 h 00	12 h 57

FAIMES

rue Armand Jamouille
à gauche rue Saint Georges
tout droit rue Saint-Georges
à droite rue des fermes
à gauche rue de Viemme (direction Verlaine)

41,8	71,7	13 h 06	13 h 03	13 h 00
42	71,5	13 h 06	13 h 03	13 h 00
42,3	71,2	13 h 07	13 h 03	13 h 00
42,4	71,1	13 h 07	13 h 04	13 h 01

VERLAINE

Seraing le Château
tout droit rue de verlaine
Verlaine
tout droit Grand Route
à gauche rue des Croisettes (direction Oudoumont)
à gauche rue Oudoumont
à droite rue Oudoumont
à droite rue Harduemont

45,4	68,1	13 h 12	13 h 08	13 h 05
46,1	67,4	13 h 13	13 h 09	13 h 06
47,7	65,8	13 h 15	13 h 12	13 h 08
48,6	64,9	13 h 17	13 h 13	13 h 09
49,6	63,9	13 h 18	13 h 14	13 h 11
50,4	63,1	13 h 20	13 h 16	13 h 12

DONCEEL

à gauche ilot Chemin de la Croisette
à gauche rue Chabot
à droite rue Adelson Falise
rond point à droite rue Tombeux
rue Lahaut
tout droit rue Laville
rue Lavaux
à droite Grand Route
rond point tout droit Grand Route

50,8	62,7	13 h 20	13 h 16	13 h 13
51,2	62,3	13 h 21	13 h 17	13 h 13
51,4	62,1	13 h 21	13 h 17	13 h 13
51,9	61,6	13 h 22	13 h 18	13 h 14
54,2	59,3	13 h 26	13 h 21	13 h 17
55,1	58,4	13 h 27	13 h 23	13 h 19
56,5	57	13 h 29	13 h 25	13 h 21

GRACE - HOLLOGNE

à droite rue de Lexhy
tout droit rue de Fexhe
Tout droit Rue du Huit Mai
rue du Sart Tiri
rue des Awirs

58,2	55,3	13 h 32	13 h 27	13 h 23
59,5	54	13 h 34	13 h 29	13 h 25
60,7	52,8	13 h 36	13 h 31	13 h 27
62	51,5	13 h 38	13 h 33	13 h 29
63,3	50,2	13 h 40	13 h 35	13 h 30

Awirs

à droite rue des Béguines

65,2	48,3	13 h 43	13 h 38	13 h 33

Pied du GPM 1**Sommet GPM 1 (hauteur n° 42)**

à gauche rue Hena
à droite rue des Fagnes
à gauche rue des Fagnes

65,2	48,3	13 h 43	13 h 38	13 h 33
66,9	46,6	13 h 46	13 h 40	13 h 36
67,1	46,4	13 h 46	13 h 41	13 h 36
67,2	46,3	13 h 46	13 h 41	13 h 36
67,4	46,1	13 h 46	13 h 41	13 h 36

ENGIS

rue des Fagnes

Pied du GPM 2

à droite rue Reine Astrid

SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE

rue de l'Orangerie

Sommet GPM 2 (plaque parking)

rond point tout droit rue Noiset

à gauche Campagne d'Houlaye **(virage gauche danger)**

Sur-Les-Bois

à gauche rue Emile Delcourt

Pied du GPM 3 (entre 2 poteaux)**Sommet GPM 3 (avant casse-vitesse)**

rue Solovaz

à droite rue du Centre (passage au dessus autoroute)

GRACE-HOLLOGNE

droite rue du Centre direction Horion-Hozemont

rue Pas-Saint Martin

Tout droit rue Pery

à droite rue de l'Harmonie

à droite rue de la Source

à droite rue du Sart Thiri

FLEMALLE

rue des Awirs

à gauche rue du Palais

à droite (sens unique) rue Pré Mottard

à gauche rue Sart d'Avette

tout droit

Pied du GPM 4

à gauche Sart d'Avette

serrer à gauche

serrer à droite

Sommet GPM 4 (en face de l'Adm. Communale)

rue de la Résistance

à droite rue des Cahottes

rond-point tout droit rue de l'Alouette

rue Jean-Louis Adam

tout droit rue E. Tiyou

à droite rue des Priesses

rond-point tout droit rue des Priesses

à droite rue de la Ferme

tout droit Place des Martyrs

tout droit rue de la Fontaine

tout droit rue de Flémalle Grande

à gauche Grand Route

rond-point tout droit Grand Route

SERAING

aux feux tout droit rue Joseph Wattrinck

Attention Ilôts

à gauche Esplanade du Pont

Rond-point tout droit

à gauche rue des Chalets

68,5	45	13 h 48	13 h 43	13 h 38
68,8	44,7	13 h 49	13 h 43	13 h 38
68,8	44,7	13 h 49	13 h 43	13 h 38
71,6	41,9	13 h 53	13 h 47	13 h 42
71,7	41,8	13 h 53	13 h 48	13 h 42
72,3	41,2	13 h 54	13 h 48	13 h 43
73,4	40,1	13 h 56	13 h 50	13 h 45
74	39,5	13 h 57	13 h 51	13 h 46
74,4	39,1	13 h 57	13 h 52	13 h 46
74,8	38,7	13 h 58	13 h 52	13 h 47
76,2	37,3	14 h 00	13 h 54	13 h 49
78,1	35,4	14 h 03	13 h 57	13 h 52
78,7	34,8	14 h 04	13 h 58	13 h 52
78,9	34,6	14 h 05	13 h 58	13 h 53
79,2	34,3	14 h 05	13 h 59	13 h 53
80,1	33,4	14 h 06	14 h 00	13 h 54
82,3	31,2	14 h 10	14 h 03	13 h 58
82,5	31	14 h 10	14 h 04	13 h 58
82,7	30,8	14 h 11	14 h 04	13 h 58
83,1	30,4	14 h 11	14 h 05	13 h 59
84,6	28,9	14 h 14	14 h 07	14 h 01
84,6	28,9	14 h 14	14 h 07	14 h 01
85	28,5	14 h 14	14 h 08	14 h 01
85,3	28,2	14 h 15	14 h 08	14 h 02
85,9	27,6	14 h 16	14 h 09	14 h 03
86	27,5	14 h 16	14 h 09	14 h 03
87	26,5	14 h 17	14 h 11	14 h 04
87,5	26	14 h 18	14 h 11	14 h 05
88,6	24,9	14 h 20	14 h 13	14 h 07
88,9	24,6	14 h 20	14 h 13	14 h 07
89,4	24,1	14 h 21	14 h 14	14 h 08
90,4	23,1	14 h 23	14 h 16	14 h 09
90,5	23	14 h 23	14 h 16	14 h 09
90,5	23	14 h 23	14 h 16	14 h 09
91,6	21,9	14 h 25	14 h 17	14 h 11
92	21,5	14 h 25	14 h 18	14 h 11
92,1	21,4	14 h 25	14 h 18	14 h 12
93,7	19,8	14 h 28	14 h 21	14 h 14
94	19,5	14 h 28	14 h 21	14 h 14
94,6	18,9	14 h 29	14 h 22	14 h 15
94,8	18,7	14 h 30	14 h 22	14 h 15
95	18,5	14 h 30	14 h 23	14 h 16

Pied du GPM 5

à gauche rue Halette

Sommet du GPM 5 entre les poteaux

à droite avenue du Jolibois

Rue Xhavée

tout droit rue de Montegnée

SAINT-NICOLAS

tout droit rue de Jemeppe

à gauche rue Pansy

à droite rue du Maquis

tout droit rue Pavé du Gosson

à gauche rue Joseph Dejardin

rue Pasteur

à gauche rue Jean Jaurès

tout droit rue François Cloes

Ilôts Passage à gauche**GRÂCE-HOLLOGNE**

rond-point tout droit rue des Meuniers

tout droit rue Toute Voie

SERAING

à gauche avenue Jolibois

à droite avenue du Jolibois

Pied du GPM 6**Sommet du GPM 6 en face du n° 299**

tout droit rue Xhavée

tout droit rue de Montegnée

SAINT-NICOLAS

tout droit rue de Jemeppe

à gauche rue Pansy

à droite rue du Maquis

tout droit rue Pavé du Gosson

à gauche rue Joseph Lejeune

rue Pasteur

à gauche rue Jean Jaurès

tout droit rue François Cloes

Ilôts Passage à gauche**GRÂCE-HOLLOGNE**

rond-point tout droit rue des Meuniers

tout droit rue Toute Voie

SERAING

rond-point tout droit rue Toute Voie

tout droit avenue des Robiniers

Passage de la ligne d'arrivée

1 circuit local de 4,400 km : Avenue des Robiniers, puis par les rues A. Delville, de Jace, Jean Depas, (GPM 7), Avenue de Douai, A. Delville, Bois de Mont, des Cottages, Blum.

Avenue G. Lambert, des Housseux, des Tomballes, Avenue des Robiniers

ARRIVEE Avenue des Robiniers Photos Finish à DROITE

95,1	18,4	14 h 30	14 h 23	14 h 16
95,3	18,2	14 h 30	14 h 23	14 h 16
95,6	17,9	14 h 31	14 h 23	14 h 17
95,6	17,9	14 h 31	14 h 23	14 h 17
95,7	17,8	14 h 31	14 h 24	14 h 17
96,3	17,2	14 h 32	14 h 24	14 h 18
96,5	17	14 h 32	14 h 25	14 h 18
96,9	16,6	14 h 33	14 h 25	14 h 18
97,1	16,4	14 h 33	14 h 26	14 h 19
97,7	15,8	14 h 34	14 h 27	14 h 20
98,3	15,2	14 h 35	14 h 27	14 h 20
98,7	14,8	14 h 36	14 h 28	14 h 21
99,3	14,2	14 h 37	14 h 29	14 h 22
100,5	13	14 h 39	14 h 31	14 h 24
101,4	12,1	14 h 40	14 h 32	14 h 25
101,5	12	14 h 40	14 h 32	14 h 25
101,6	11,9	14 h 40	14 h 32	14 h 25
101,6	11,9	14 h 40	14 h 32	14 h 25
102,1	11,4	14 h 41	14 h 33	14 h 26
102,7	10,8	14 h 42	14 h 34	14 h 27
103,1	10,4	14 h 43	14 h 35	14 h 27
103,3	10,2	14 h 43	14 h 35	14 h 28
103,7	9,8	14 h 44	14 h 36	14 h 28
103,9	9,6	14 h 44	14 h 36	14 h 28
104,5	9	14 h 45	14 h 37	14 h 29
105,1	8,4	14 h 46	14 h 38	14 h 30
105,5	8	14 h 47	14 h 38	14 h 31
106,1	7,4	14 h 48	14 h 39	14 h 32
107,2	6,3	14 h 49	14 h 41	14 h 33
108,2	5,3	14 h 51	14 h 42	14 h 35
108,5	5	14 h 51	14 h 43	14 h 35
108,6	4,9	14 h 51	14 h 43	14 h 35
109	4,5	14 h 52	14 h 44	14 h 36
113,5	0	14 h 59	14 h 50	14 h 42

